

Introduction

Par Jacques SERRIS* et Benoit LEGAIT**

Quelle place pour le partenariat de recherche public-privé en France ?

L'objectif largement partagé par les gouvernements des pays développés et des pays émergents d'une recherche publique « ouverte à la société et à l'économie » s'est traduit en France par l'accent mis sur les politiques d'incitation aux partenariats public-privé en matière de recherche. Ces politiques ont pour objectif d'encourager chercheurs publics et entreprises à travailler ensemble grâce notamment à des aides financières allouées aux projets communs.

Ces actions ont connu quelques succès, parmi lesquels l'augmentation du nombre des *start-up* créées à partir de la recherche publique et le renforcement des relations entre certains industriels et certains laboratoires, ou encore, autour des pôles de compétitivité. Toutefois, elles restent confrontées à certaines réserves de la part de nombre de chercheurs publics attachés à la notion d'une recherche « libre », que l'on oppose souvent à la recherche « finalisée », ainsi que de la part d'entreprises qui ne savent pas comment identifier au sein des structures publiques des interlocuteurs prêts à les aider à formuler leurs questions, puis à résoudre celles-ci. Faut-il créer en France des organismes de recherche spécialisés, à l'image de ceux de l'Allemagne (les Fraunhofer Institutes) ou des Pays-Bas (TNO) ?

Le dialogue entre la recherche publique et les entreprises, qui est réputé être plus facile dans les pays du Nord de l'Europe, aux États-Unis ou au Japon, a changé d'échelle avec la diffusion de l'« innovation ouverte » (*open innovation*). Les entreprises travaillent avec les meilleurs partenaires et laboratoires partout dans le monde afin de développer une veille technologique sur les idées les plus avancées, d'être en capacité d'intégrer les tech-

* Ingénieur général des mines (Conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies – CGEJET).

** Ingénieur général des mines (Conseil général de l'Économie, de l'Industrie, de l'Énergie et des Technologies – CGEJET).

nologies les plus innovantes et de partager les risques, y compris au sein d'une filière ou entre plusieurs filières. Les relations fluides instaurées avec les centres de recherche publics leur permettent de se renforcer dans la compétition internationale, mais elles peuvent également favoriser leur implantation sur le territoire même des laboratoires avec lesquels elles coopèrent !

D'un autre côté, le débat sur la technologie, la science et le progrès a été marqué depuis le début du XXI^e siècle, par des conflits d'intérêts qui rappellent la nécessité d'une expertise scientifique indépendante et reconnue comme telle tant par les pouvoirs publics que par les acteurs économiques et sociaux.

Les partenariats de recherche public-privé prennent de nombreuses formes, notamment celles de la recherche collaborative, de la recherche contractuelle et de la consultation, qui se formalisent sous la forme de contrats incluant des clauses concernant la propriété intellectuelle, mais aussi sous la forme de chaires universitaires, dont le financement s'apparente à des dons sans contrepartie directe pour les entreprises. De nombreux types de structures de coopération ont été mis sur pied : des laboratoires communs, des instituts de recherche technologique, des instituts d'excellence en énergie décarbonée, des sociétés d'accélération des transferts technologiques, etc.

Les statuts des enseignants-chercheurs publics leur permettent de pousser très loin l'accompagnement de la valorisation de leurs projets : consultation, prise de participation dans des *start-up*, intéressement aux bénéfices liés à l'exploitation des brevets, etc.

Enfin, de nombreux dispositifs financiers ont été mis en place pour favoriser ces coopérations. Ils ont fait l'objet, en 2013, d'un rapport de l'Inspection générale des Finances (IGF), de l'Inspection générale de l'Administration de l'Éducation nationale et de la Recherche (IGAENR) et du Conseil général de l'Économie (CGE) (1).

Dans leur synthèse, les rapporteurs soulignent que :

« La recherche partenariale est l'une des principales composantes de la valorisation de la recherche. Elle concerne les projets de recherche qui impliquent à la fois des établissements publics (établissements de recherche, universités, grandes écoles...) et des entreprises privées, sous la forme de contrats de prestation de service (recherche contractuelle et consultation), de coproduction de travaux de recherche (recherche collaborative) ou de création de structures communes (laboratoires, instituts, plateformes, réseaux...).

Si la recherche partenariale n'est pas identifiée en tant que telle parmi les politiques publiques, les travaux de la mission ont permis de montrer que (tous instruments confondus) l'effort budgétaire consenti par l'État pour la soutenir s'élève à environ 2 milliards d'euros par an. En [y] ajoutant les contributions des entreprises privées et [celles] des programmes européens, le volume total de la recherche partenariale s'établit au minimum à 4 milliards d'euros pour l'année 2011, sans tenir compte de la contribution des collectivités territoriales ni des dotations aux laboratoires communs. Ce

(1) Mission sur les dispositifs de soutien à la recherche partenariale – Rapport de février 2013.

montant, qui représente environ 10 % de la dépense intérieure de recherche et développement, confirme l'importance que l'État accorde à cette politique.

Pourtant, l'efficacité de la recherche partenariale est affectée par plusieurs handicaps. D'une part, l'importance accordée à la recherche partenariale et la diversité des paramètres pris en compte par la puissance publique se sont traduits par la mise en œuvre successive d'une multiplicité de dispositifs ciblés sources de difficulté d'accès et de complexité de gestion pour les acteurs.

D'autre part, le caractère lacunaire des données disponibles au niveau national limite la capacité à procéder à des évaluations comparatives des dispositifs : la mission n'a ainsi pas été en mesure de se prononcer sur la performance comparée des principaux dispositifs de soutien à la recherche partenariale (appels à projets ANR, FUI, CIR doublé, etc.). »

Pour éclairer le débat, ce numéro de *Réalités industrielles* donne la parole à de bons connaisseurs des relations existant entre la recherche publique et les entreprises en leur demandant de prendre position : quelle est vraiment l'efficacité de la recherche partenariale sur les plans économique et social, et pour le développement de la recherche elle-même ? Quelles sont les pratiques qui répondent le mieux aux objectifs des pouvoirs publics et aux attentes des entreprises, des chercheurs et, plus globalement, de la société.